

# COMITE SECTORIEL DE DIALOGUE SOCIAL SUCRE

## Session plénière

Vendredi 26 février 2010 - 11.00 h - 17.00 h

Bâtiment Charlemagne – Rue de la Loi 170 - 1040 – Brussels

*Présidence*

*Norbert KAILICH – Harald WIEDENHOFER*

## CONCLUSIONS

### PARTICIPANTS

<u>COUNTRY</u>	<u>EFFAT</u>	<u>ORGANISATION</u>	<u>CEFS</u>
<b>BULGARIA</b>	Slavcho PETROV	FITU-FOOD	-
<b>CZECH REPUBLIC</b>	-	-	Richard VIT (Agrana)
<b>FRANCE</b>	Jean Paul BRULIN Régis DEGOUY Jean Michel DESMECHT Guillaume TRAMCOURT	CFE-CGC FGA-CFDT FGA-CFDT FGTA-FO	Jean Pierre PINASSEAU (French Federation)
<b>GERMANY</b>	Manfred FISCHER Hans HAFKE Hans Günther JANSSEN Bernd MAIWEG Wolfgang WIESENER Michael GRAMM	Gewerkschaft NGG Gewerkschaft NGG Pfeider &Lange/NGG Gewerkschaft NGG Gewerkschaft NGG Hans-Böckler Stiftung/NNG	Norbert KAILICH (Südzucker) Stefan LEHNER (Verein der Zuckerindustrie) Stefan RÖSSING (Verein der Zuckerindustrie)
<b>GREECE</b>	-	-	- Themis CHRYSICOPOULOS (Hellenic Sugar Industry SA)
<b>ITALY</b>	Pierluigi TALAMO	IULA-UIL	Giorgio SANDULLI (Assozucchero)
<b>LITHANIA</b>	Linas SIUIPYS		
<b>THE NETHERLANDS</b>			Chr. H. KRAAIJMES (Suiker Unie)
<b>POLAND</b>	Stanislaw LUBAS Arkadiusz PODOLAK Tomasz SZCZESZEK Tomasz WIRKUS	Polski-Cukier Nordzucker Nordzucker Polski-Cukier	-
<b>SLOVAKIA</b>			Andrej KOEBOEL (Agrana)
<b>SPAIN</b>	Jorge ANTONIO TOME Miguel A. ARROYO Félix FEO CASARES Alberto DE FRUTOS Sebastian SERENA EXPOSITO	CC.OO CC.OO CC.OO FTA-UGT FTA-UGT	Alberto SANCHEZ (Azucarera Ebro)
<b>UNITED KINGDOM</b>	Floyd MAJOR	UNITE (British Sugar)	
<b>GUESTS</b>			Ilaria SAVOINI (eurocommerce)

<b>EUROPEAN COMMISSION</b>	Carlos LOPES (DG EMPL) Frank SIEBERN THOMAS (DG EMPL) Doris FISCH (DG AGRI)		
<b>EUROPEAN SECRETARIATS</b>	<u>EFFAT</u> Harald WIEDENHOFER Eric DRESIN Désirée ASKER		<u>CEFS</u> Marie Christine RIBERA Dominique LUND Oscar RUIZ Patrick PAGANI

La réunion plénière est présidée conjointement, le matin par Harald Wiedenhofer (EFFAT), l'après midi par Dr Norbert Kailich (CEFS).

En ouverture de réunion le président accueille M. Frank Siebern Thomas (Commission Européenne – DG Emploi).

Frank Siebern Thomas rappelle la nomination d'un nouveau collège de commissaires, sous la direction du Président Barroso. Une réunion a lieu aujourd'hui même entre les services et le cabinet du nouveau commissaire chargé des affaires sociales, Monsieur Laszlo Andor. La Commission a consulté les partenaires sociaux à propos de la "Future stratégie UE 2020", qui prendra la suite de l'actuelle stratégie de Lisbonne. Une proposition formelle sera présentée aux chefs d'état et de gouvernements à l'occasion du Sommet de printemps prévu fin mars. Un nouvel « Agenda social » sera proposé fin 2010. La Commission publiera par ailleurs une Communication sur le fonctionnement et les objectifs du dialogue social européen dans le cadre du Traité de Lisbonne courant avril.

Frank Siebern souligne l'importance du dialogue social européen, créant un espace de consultation, favorisant l'action conjointe et permettant la négociation. Il salue les travaux conjoints du comité sectoriel sucre : seul secteur à simultanément offrir un site conjoint, présenter chaque année un rapport de mise en œuvre du Code de Conduite sur la responsabilité sociale des entreprises, et créer régulièrement des outils de travail pragmatiques et concrets, accessibles à tous (santé sécurité, fonds structurels, employabilité).

Il rappelle que l'impact économique et social des politiques communautaires est pris en compte dans le cadre de la coordination avec les autres directions générales de la Commission et que la DG Emploi est prête à soutenir les secteurs si nécessaire et, le cas échéant, à organiser des rencontres sectorielles, ou intersectorielles, avec d'autres directions générales. En tout état de cause, la DG Emploi invitera les partenaires sociaux du secteur sucrier à présenter leur nouvel outil sur l'employabilité lors d'un prochain Forum de Liaison.

## **I – RESPONSABILITE SOCIALE DANS L'INDUSTRIE SUCRIERE EUROPEENNE ET PROJET « EMPLOYABILITE »**

### ***1. Septième rapport de mise en œuvre RSE***

Dominique Lund présente les grandes lignes du septième rapport de mise en œuvre du Code de Conduite sur la responsabilité sociale des entreprises : contexte économique et politique, gestion de la restructuration, mise en œuvre du Code de Conduite (Voir Annexe 1). Elle souligne

la nécessité d'une approche cohérente entre les différentes politiques communautaires, qu'il s'agisse de la politique agricole, du commerce extérieur ou de la stratégie communautaire sur l'environnement et le climat. Un certain nombre d'aspects spécifiques du rapport seront traités plus en détail par les orateurs intervenant l'après-midi (changement du climat, négociations bilatérales, régionales, multilatérales, règles d'origine).

Il est convenu que le rapport de mise en œuvre détaillé sur la RSE sera désormais présenté tous les deux ans. Ceci permettra d'approfondir certains développements spécifiques au niveau du Code de Conduite et du projet « Employabilité ». La mise à jour des exemples de bonnes pratiques, les nouvelles évolutions continueront à être présentées chaque année.

## **2. Finalisation du projet « Employabilité »**

Jean Pierre Pinasseau rappelle que le groupe de pilotage « employabilité » a été co-présidé par lui-même et Thomas Buder, qui n'a pu participer à la présente réunion et est excusé. Il récapitule le contexte du projet « Employabilité » et les différentes étapes de son élaboration (Voir Annexe 2). En donnant des informations plus détaillées sur la partie « compétences », il rappelle la nécessité d'améliorer les compétences des salariés tout au long de leur vie, autour d'un engagement mutuel avec leur employeur à chaque fois que ceci est économiquement et socialement possible. En effet les compétences sont au cœur de l'employabilité, compétences aujourd'hui nécessaires dans l'industrie sucrière, celles qui sont appelées à se développer et celles qui sont communes à différents métiers.

Dominique Lund évoque le contexte administratif du projet, mené avec le soutien de la Commission, présente sa structure d'ensemble, et explique la logique suivie dans le cadre des exemples de bonnes pratiques, principalement destinés à servir de source d'inspiration.

Au nom des partenaires sociaux, elle remercie tout spécialement Monsieur Jean François Lebrun, chef de l'unité « Conditions de travail et adaptation au changement », qui a accepté de préfacier le projet conjoint.

Eric Dresin présente le fonctionnement de l'outil interactif en ligne, sur base de la version française : bonnes pratiques internes et externes, facteurs de succès/employabilité, recommandations possibles, compétences, possibilités de financement dans chaque pays producteur, lexique. L'outil de travail informatique finalisé, en trois langues (français, anglais, allemand) sera placé sur le site « EuroSugar » dans le courant du mois de mars.

Les représentants des délégations espagnole, italienne et polonaise évoquent leur souhait de voir le projet également traduit dans leur propre langue afin d'accroître la possibilité d'utilisation directe par les salariés dans leur propre langue. Carlos Lopes (DG Emploi) suggère aux délégués concernés d'adresser leur demande par e-mail à l'EFFAT ou au CEFS, qui la retransmettront à la Commission lors de la remise du rapport administratif final à la Commission. La Commission avisera alors des possibilités de financement.

Harald Wiedenhofer conclut la présentation du projet en soutenant cette demande de traduction en trois langues supplémentaires.

## **II – INDUSTRIE SUCRIERE EUROPEENNE : REFORME DU REGIME SUCRIER ET CONSEQUENCES SOCIALES**

Marie Christine Ribera, Directeur Général du CEFS, présente la situation du marché du sucre et ses derniers développements (Voir Annexe 3). Elle évoque les conséquences de la réforme en termes de rationalisation et de diversification. Elle souligne les nouveaux équilibres de marché : d'exportateur net l'UE est devenue importateur net, les prix sur le marché mondial ont atteint un niveau très élevé. Dans un contexte de pénurie de l'offre sur le marché mondial et de récolte record dans l'UE, celle-ci a été autorisée à exporter 500.000 t additionnelles de sucre hors quota, tout en respectant les règles fixées par l'OMC. Saluant cette flexibilité, Madame Ribera rappelle la nécessité de cohérence entre les différentes politiques communautaires, notamment pour ce qui concerne l'agriculture et le commerce extérieur. Les concessions accordées par l'UE dans le cadre des négociations bilatérales, multilatérales, ou de l'élargissement ne doivent pas porter atteinte à la durabilité de l'industrie et à sa capacité de rester rentable et compétitive.

Madame Doris Fisch (DG Agriculture – Unité sucre) apporte la vision de la DG Agriculture en commentant les informations données lors du dernier comité de gestion sucre, tenu en janvier, sur le fonds de restructuration. Concernant le solde du fonds non utilisé, se montant à 640 millions d'Euros, elle indique que le règlement N° 1204/2009 du 4.12.2009 repousse au 30.9.2011 la date de mise en œuvre des mesures prises dans le cadre des plans de restructuration et programmes de diversification nationaux. Au-delà de cette date le montant non utilisé sera reversé au budget de la PAC (Voir Annexe 4).

Harald Wiedenhofer relève la différence de perception entre la Commission et les partenaires sociaux. Aux yeux de la Commission, la réforme du régime sucrier est un succès, car elle a permis d'atteindre l'objectif prévu de réduire la production communautaire de 6 millions de tonnes. Pour les partenaires sociaux, à l'inverse, cette réforme a entraîné la perte d'environ 16.500 emplois directs pendant la campagne, soit au total une centaine de milliers d'emplois directs et indirects. L'Union Européenne est par ailleurs devenue dépendante des pays tiers pour une partie de sa consommation domestique, et l'inquiétude demeure pour ce qui concerne la future PAC 2013. Nul ne peut à ce jour affirmer que la restructuration est terminée. Si les normes environnementales sont prises en compte dans l'analyse de la Commission, qu'en est-il des normes sociales ? Norbert Kailich insiste sur la nécessité impérieuse pour la Commission de prendre en considération les différents aspects de la durabilité : économiques, environnementaux et sociaux, afin d'assurer un véritable avenir à l'industrie européenne.

## **III – DEFIS ECONOMIQUES MAJEURS DE L'INDUSTRIE SUCRIERE EUROPEENNE**

### **1. Changement climatique et système européen d'échange de quotas d'émissions**

Oscar Ruiz (CEFS) décrit les grandes lignes du système européen d'échange de quotas d'émissions envisagé par la Commission afin de réduire les émissions totales des industries

grandes consommatrices d'ici 2020 (Voir Annexe 5). S'il était appliqué en l'état, ce système - conçu pour l'industrie lourde « classique » - entraînerait un coût annuel exorbitant pour l'industrie sucrière, estimé entre 1 million et 2.5 millions par usine. Le CEFS s'efforce de faire reconnaître les spécificités de l'industrie sucrière, en particulier l'utilisation intensive d'énergie, mais pendant une période saisonnière limitée à quelques mois par an, et en milieu rural avec auto-génération de chaleur et d'électricité. Il est essentiel que les critères d'attribution des quotas d'émission tiennent compte de ces spécificités. Une position de l'industrie sucrière de même qu'une argumentation sont en cours de préparation et seront accessibles courant mars. Le soutien de l'EFFAT en temps voulu pourrait s'avérer très utile.

## **2. Négociations bilatérales et multilatérales**

Dans le cadre du cycle de Doha, qui tarde à se conclure, Patrick Pagani indique le souhait du secteur sucrier de voir les résultats acquis jusqu'à présent définitivement consolidés et respectés lors de négociations futures, permettant en particulier de bénéficier d'une période de baisse des tarifs douaniers plus longue (Voir Annexe 6).

Il passe par ailleurs en revue les différents accords bilatéraux en cours de négociation. Il convient d'être tout spécialement attentifs aux discussions en cours avec certains pays d'Amérique centrale et de la Communauté andine (Colombie, Pérou) qui pourraient être conclues sous présidence espagnole. Les concessions accordées, prévoyant un pourcentage d'augmentation annuel des quotas, s'ajouteraient en particulier aux importations croissantes attendues en provenance des ACP et des PMA, entièrement libéralisées depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Toute nouvelle concession accordée dans le cadre du commerce extérieur tend à aller au-delà des engagements pris lors de la réforme du régime sucrier et pourrait avoir un impact négatif sur la durabilité de l' OCM sucre.

## **3. Révision des règles d'origine SPG**

Dominique Lund indique que la révision des règles d'origine applicables au Système de Préférence Généralisé est en cours de finalisation (Annexe 6). La proposition finale de la Commission fait actuellement l'objet d'une dernière consultation interservices avant vérification juridique. Si tout va bien, l'adoption devrait avoir lieu à partir du mois d'avril, pour mise en œuvre au 1.1.2011. Les principales requêtes du CEFS ont été satisfaites : le mélange du sucre avec toute substance est considéré comme une opération minimale ne pouvant jamais conférer l'origine. Il en va de même de l'aromatisation. Le raffinage ne confère pas l'origine. Le cumul régional est interdit entre un PMA, ayant un statut privilégié (accès illimité sans droits de douanes) et un pays non PMA grand producteur de sucre. Si aucune modification n'intervient avant l'adoption, les règles d'origine SPG seront raisonnables pour le secteur.

#### **IV – PROGRAMME DE TRAVAIL DES PARTENAIRES SOCIAUX POUR 2010**

Les partenaires sociaux valident le programme de travail et d'action proposé pour 2010 (voir Annexe 7).

#### **V- DIVERS**

Norbert Kailich rappelle que la prochaine réunion plénière aura lieu le dernier jour ouvrable de février 2011 et remercie l'ensemble des participants, de même que Monsieur Lopes pour son soutien constant au dialogue social sucrier.